



Renouvellement titre de séjour après deux redoublements

Par **Fatoukine**, le **07/11/2019** à **00:52**

[quote]

J'ai fait deux M1 que j'ai pas réussi. Finalement j'ai décidé de m'inscrire en thèse avec mon M2 du Sénégal. M'inscrire en thèse est la chose que j'ai toujours voulu mais j'avais pas encore trouvé de directeur et entre temps j'ai fait deux Master1 sans succès mais cette année j'ai trouvé un directeur et j'ai pu m'inscrire en thèse.

j'aimerais savoir si la préfecture pourra me renouveler mon titre de séjour.

Je suis perturbée vraiment car je veux faire ma thèse sans problème

[/quote]

Par **youris**, le **07/11/2019** à **09:19**

bonjour,

il existe des conditions pour le renouvellement d'un titre de séjour étudiant données par le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231>.

Vous devez respecter les conditions initiales de délivrance de la carte de séjour temporaire étudiant, c'est-à-dire :

être inscrit dans un établissement (public ou privé) d'enseignement ou de formation initiale, justifier de ressources mensuelles au moins égales à 615 €.

Vous devez justifier du caractère réel et sérieux de vos études. L'ensemble de votre cursus depuis votre entrée en France est pris en compte.

Le caractère réel et sérieux de vos études est notamment vérifié au moyen :

*de votre assiduité,
de vos résultats aux examens,
des diplômes que vous obtenez,*

des explications que vous fournissez si vous changez de cursus.

au regard de vos résultats et des diplomes obtenus en france, il est possible que la préfecture vous refuse votre renouvellement.

salutations